

Brèves DE TRIE-CHÂTEAU

Février 2019 • Numéro 7

www.trie-chateau.fr



La tour du château, inscrit aux Monuments historiques depuis 1956, sous les premiers flocons.

C'est avec plaisir que je vous retrouve. Il faut peu de choses pour anéantir une vie.

Beaucoup d'automobilistes ne prennent pas conscience du danger au volant. La vitesse peut tuer. Soyons prudents!

Actuellement, peu de remarques sont inscrites sur le cahier de doléances. Il est toujours disponible en mairie jusqu'au 20 février 2019.

Les intempéries nous ont mobilisés. Tous les lieux de la commune ne peuvent pas être déneigés ou salés en même temps.

Les trois employés ont fait le maximum. Je les remercie ainsi que l'entreprise de Messieurs Gekière de Villers-sur-Trie pour le passage de la lame.

Maintenant, nous attendons les beaux jours.

Le maire,

Didier JADIZ

SOMMAIRE Édito **1** • Événements et vie locale **2** • Et aussi **2** • Enquête publique **3** • Les événements récents et à venir **4** • Agenda municipal **4** •

TRAVAUX



Lampadaires place de l'église

Un candélabre de la place est tombé à cause de sa vétusté. Par mesure de précaution, les deux autres seront supprimés. Une étude est menée pour leur prochain remplacement.

Éclairage rue Marchandin

Comme annoncé dans notre précédente *Brève*, les travaux d'enfouissement des réseaux et de pose de l'éclairage public sur ce tronçon ont démarré. La STPEE en charge de leur exécution a débuté par les excavations. Un arrêté municipal a été pris afin de réglementer la circulation et réduire la vitesse pendant toute la durée des travaux.

À ce sujet, nous avons remarqué que de nombreux automobilistes au comportement dangereux empruntaient cet axe malgré les restrictions. La municipalité a donc demandé à la gendarmerie de Chaumont-en-Vexin d'y effectuer des contrôles réguliers.



Dépôts sauvages

Des dépôts d'ordures ont été constatés sur plusieurs sites de notre commune au cours des derniers mois.



Une enquête a été diligentée pour tenter de retrouver les contrevenants qui sont passibles de poursuites pénales. Nous en profitons notamment pour rappeler à nos concitoyens que les containers de tri sélectif situés au cimetière et devant la cantine scolaire ne sont pas à leur disposition. Nous y avons récemment retrouvé des ordures ménagères qui n'ont rien à y faire.

Assainissement collectif du hameau de la Folie



Les travaux d'assainissement collectif du hameau de la Folie ont démarré le vendredi 25 janvier 2019. Toutes les habitations qui y sont situées seront donc prochainement raccordées au réseau collectif de Gisors. Les travaux devraient se poursuivre jusqu'en fin février.

ET AUSSI

Annuaire des associations

La richesse associative de la communauté de communes du Vexin-Thelle est désormais recensée dans un annuaire. Vous y trouverez des informations concernant **une centaine d'associations**, qu'elles soient dans le domaine du sport, des loisirs, du patrimoine, de la nature, ou dédiées à l'organisation de fêtes et cérémonies. Vous pouvez consulter cet annuaire à l'accueil de la mairie ou sur notre site Internet.

Les Foulées de Trie-Château

Notre commune renoue avec les grandes manifestations sportives. C'est en effet à l'initiative de Laurent Desmeliers qu'auront lieu les Foulées de Trie-Château. Pour cette première, rendez-vous **le dimanche 16 juin**. Cette compétition **ouverte à toutes et tous**, petits et grands de tous âges, va raviver de bons souvenirs aux inconditionnels des fameux **20 km de l'Aunette**. Cet événement sportif se déroulera sous l'égide de l'ASAC avec la participation de l'association Évasion Vexin Oise que nous tenons à remercier pour leur implication. Le programme complet figurera dans une prochaine *Brève*. Les inscriptions pourront se faire en ligne. Nous vous espérons très nombreux ce jour-là. N'hésitez surtout pas à en parler autour de vous pour que cette première soit une réussite et devienne un rendez-vous incontournable des sportifs de la région.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 21 janvier 2019, le maire de la commune de Trie-Château a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de modification n° 3 du Plan local d'urbanisme (PLU). La modification concerne:

- l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AUh afin d'accueillir un projet de maison de retraite,
- la définition d'un règlement dans la zone susvisée ainsi que des orientations d'aménagement et de programmation,
- l'inscription en zone N d'un secteur correspondant à la ferme abritant une association déclarée auprès de la préfecture et la rédaction d'un règlement adapté et le reclassement en zone UD de l'ancienne zone 1AUh.

Patrick Martin, contrôleur de travaux DDE (ER), a été nommé commissaire-enquêteur par le tribunal administratif.

L'enquête se déroulera en mairie de Trie-Château du samedi 16 février au vendredi 8 mars 2019 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat (soit les lundis et mercredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, les mardis et jeudis de 8h30 à 12h00 et les samedis de 8h30 à 12h00) et pendant les permanences du commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Trie-Château le samedi 16 février 2019 de 10h00 à 12h00, le mercredi 27 février 2019 de 10h00 à 12h00 et le vendredi 8 mars 2019 de 15h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de Trie-Château (sur support papier et sur un poste informatique) et sur le site www.trie-chateau.fr

Pendant le délai d'enquête, le public pourra formuler ses observations,
— soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie,
— soit en les adressant au commissaire-enquêteur par voie postale: Mairie de Trie-Château, 1 place de l'Église, 60590 Trie-Château, ou par courriel: mairie@trie-chateau.fr. Le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexera au-dit registre. Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Trie-Château pendant un an, et publiés sur le site www.trie-chateau.fr.

Le dossier de modification du PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le maire, Didier David



Pour suivre l'actualité de notre commune en temps réel,

abonnez-vous à notre page Facebook: <https://www.facebook.com/triechateauise/>

Karaté

Le Shotokan Karaté Trie-Château a ouvert ce début d'année une section **Baby Karaté**.

Si vos enfants de 4 à 6 ans souhaitent découvrir ce sport, les sessions ont lieu à l'auditoire de justice, les mercredis de 16h30 à 17h15. Vous pouvez contacter les dirigeants du club au 06 22 41 01 83 ou par courriel: shotokakaratriechateau@gmail.com

Praticiens médicaux

Mme Milite, thérapeute en **réflexologie plantaire et palmaire** a rejoint Mme Falempin, pédicure-podologue, dans le cabinet situé 60 rue Nationale. Vous pouvez les joindre au 03 44 02 26 13.

Mme Sanmartin, **psychomotricienne**, (tél. 06 73 60 75 14) et Mme Lescieux, **ergothérapeute**, (tél. 07 83 37 58 63), occupent le cabinet situé 52 rue Nationale.

Tri sélectif

La collecte des verres sur l'ancienne commune de Villers-sur-Trie s'effectuera dorénavant le premier lundi de chaque mois, comme pour Trie-Château.

Des containers pour le verre sont par ailleurs à votre disposition près du minigolf à Villers et sur le parking de la gare à Trie-Château. Nous rappelons également que **les encombrants** (dits « monstres ») seront ramassés cette année le lundi 15 avril et le lundi 14 octobre. La CCVT nous a par ailleurs avisé « qu'il est INTERDIT d'utiliser un bac dédié à la collecte sélective pour y déposer des ordures ménagères résiduelles ».



SAMEDI 5 JANVIER

Galette du foot

C'est en présence de l'équipe dirigeante de l'association Football de Trie-Château (AFTC), des élus de la ville et de Laurent Desmeliers, maire délégué, que David Clément, président du club, a accueilli une cinquantaine de joueurs des différentes équipes à l'occasion de la galette des rois. Le club trie-châtelain, fondé en 1961 par l'abbé Habasque, compte actuellement 90 licenciés. ①

SAMEDI 12 JANVIER

Vœux du Maire...

La traditionnelle cérémonie des vœux du maire de Trie-Château a eu lieu dans la salle des fêtes de la commune.

Après un rappel des actions et travaux menés en 2018, Didier David a énuméré les projets 2019 : le chantier le plus important prévu cette année sera la remise en état de la rue Marchandin :

- réfection de la voirie ;
- création d'un éclairage public ;
- effacement des réseaux ;

et enfin élargissement et mise en sécurité de ce tronçon fréquenté par plus de 2 500 véhicules jour. ②

... et remise de médailles

Des diplômes du travail ont été remis à certains de nos concitoyens, parmi lesquels Laurent Desmeliers, notre maire délégué. ③

La cérémonie s'est clôturée par un pot de l'amitié avec une galette des rois.

DIMANCHE 20 JANVIER

Repas des Aînés

C'est autour d'un repas convivial et délicieux que nos Aînés se sont retrouvés à l'invitation de la municipalité. Freddy et Sabrina ont assuré l'ambiance musicale tout au long de l'après-midi. ④

De la neige sur Trie-Château

L'hiver semble enfin être arrivé sur notre région. Les 22 et 23 janvier, les conditions météorologiques ont rendu la circulation difficile sur notre territoire. Les employés municipaux et deux entreprises réquisitionnées pour l'occasion ont travaillé deux jours durant pour dégager et sécuriser les voiries des 13 km² que compte notre commune.



AGENDA MUNICIPAL

MARS

9-10 et 16-17 Théâtre : *Le Bal des Crapules*

28 Théâtre : *Parôles de Fralib*

AVRIL

22 Chasse aux œufs de Pâques

Ont participé à ce numéro : Anne-Marie Bourgeois, Laurent Desmeliers, Dominique Guernut, Denis Jouette, Pascal Lalande, Geoffrey Leleu et Juliette Messié.

Crédits photos : Daniel Diérick, Dominique Guernut et Geoffrey Leleu.